

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 05 AVRIL 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 7

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril à 17h21, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 24/1131 :

Aménagement de la placette de Basse-Terre :
avenant n°2 au lot n°2 "réseaux électriques /
éclairage"

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), GUIEN Marie Claire (par Monsieur MINATCHY Mariot), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur POTIN Philippe), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), MOREL Didier (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphane), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur ADAME Ravat).

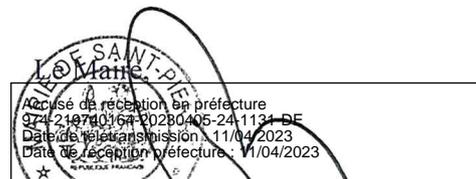
ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, OMARJEE Mohammad, PALIOD Marie Claude, MALET Viviane, VAYABOURY Jean Patrick, VALY Nazir, ACAPANDIE Freddy.

Le Président de séance constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président de séance certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 12 avril 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 mars 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°24/1131 : Aménagement de la placette de Basse-Terre : avenant n°2 au lot n°2 "réseaux électriques / éclairage".

Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'elle a, par délibération n°12/555 en date du 30 Septembre 2021, autorisé la signature du lot n°2 « Réseaux électriques / Eclairage » de l'opération « Aménagement de la placette de Basse -Terre » avec la société BAGELEC. Le marché a été notifié le 13 Décembre 2021.

L'avenant n°2 a pour objet de prendre en compte les incidences des modifications de prestations liées à divers travaux. Ces modifications entrent dans le champ d'application des articles L.2194-1 6°et R.2194-8 du Code de la Commande Publique relatifs à des modifications de faible montant.

Ainsi, il importe de faire un avenant n°2 afin de prendre en compte des prix nouveaux et l'ajustement du marché par rapport aux plus et moins-values.

Il s'agit notamment :

- d'un redimensionnement de quatre mâts et de leur pré-perçage en usine pour la fixation de 2 caméras de 2,5kg par mât,
- de la mise en œuvre d'un système de télégestion de l'éclairage public de la placette,
- de la mise en œuvre d'une alimentation électrique provisoire du CASE suite à la rupture de l'alimentation existante lors des travaux de terrassement,
- de la mise en œuvre d'un éclairage plus adapté et résistant au vandalisme au niveau du cheminement piéton rue du stade et d'un éclairage de mise en valeur du bâti communal en adéquation avec le Schéma d'Aménagement Lumière de la Ville.

Le montant de cet avenant s'élève à la somme de 14 556,00 € HT.

Le montant estimatif initial du marché est de 255 972,00 € HT. Le nouveau montant du marché après l'avenant n° 02 s'élève, désormais, à la somme de 270 528,00 € HT, soit une augmentation de 5,69%.

Le financement de cette mesure sera opéré par prélèvement sur les lignes budgétaires : 822 2312 2182200240.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°2 au lot n°2 avec la Société BAGELEC, sur le fondement des conditions exposées ci-dessus;
- **DE L'AUTORISER**, lui, ou l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** l'avenant n°2 au(x) marché(s) correspondant(s) sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE DE SAINT-PIERRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20230405-24-1131-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023